



Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames et messieurs les directeurs d'école,
s/c Mesdames et messieurs les IEN de
circonscription,

Caen, le 15/12/2020

Rectrice de la région académique Normandie
Rectrice de l'académie de Normandie
Chancelière des universités

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, le Conseil Scientifique a souhaité laisser aux familles, si elles le peuvent, la possibilité de pratiquer un « auto-confinement » afin de limiter au maximum les interactions sociales avant les fêtes. Dans cette perspective, il a indiqué, dans sa note du 14 décembre, que les familles qui le souhaitent pourront garder leurs enfants à leur domicile les 17 et 18 décembre.

Aussi les absences des élèves de l'académie de Normandie dont les parents souhaitent pratiquer un auto-confinement ne devront-elles pas être sanctionnées. Ces absences devront cependant être signalées avant le 17 ou le 18 aux directeurs et chefs d'établissement.

Les personnels de l'Education Nationale continueront d'assurer leur service les 17 et 18 décembre et d'accueillir les élèves normalement.

Les protocoles sanitaires que vous avez mis en place dans les écoles et les établissements ont démontré leur efficacité. La mise en œuvre depuis une semaine d'opérations de dépistage systématique des cas COVID, dans plusieurs établissements de l'académie, souligne d'ailleurs l'engagement des équipes dans la mise en œuvre et le respect de ces protocoles.

A l'approche des fêtes, il est plus que jamais utile de rappeler à nos élèves l'importance du respect des gestes barrières.

Je tiens à vous remercier chaleureusement, ainsi que vos équipes pour votre mobilisation sans faille au service de la santé des élèves et des personnels de l'académie de Normandie.

Christine GAVINI-CHEVET